

également de suivre de plus près la façon dont ces sommes sont dépensées. Le but visé est excellent, mais nous constatons souvent, dans nos régions comme probablement partout ailleurs, que l'administration de ces courtes pourait certainement coûter moins cher et être plus adaptée à chacune des régions.

Les coûts de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation augmenteront aussi. Toutes ces augmentations, monsieur le président, sont raisonnables, à mon avis, et il n'est pas nécessaire d'étudier pendant bien longtemps ces dépenses pour savoir que c'est pour le bien de la population.

Mais la principale question que nous nous posons, à la lumière de ces augmentations, c'est de savoir si le gouvernement va réellement chercher l'argent là où il se trouve. Voilà un gros point d'interrogation pour nous, du Ralliement créditiste, parce que nous sommes d'avis que tant et aussi longtemps que nous aurons le système financier accepté par les deux vieux partis, nous irons toujours chercher l'argent chez le petit, en vertu de ce dicton à l'effet que si vous voulez avoir un dollar, nous allez en demander cinq, et c'est précisément à ce dicton qu'il faut mettre fin. Il va falloir orienter nos discussions au sein du comité des finances, du commerce et des questions économiques pour essayer de capter davantage les crédits du Canada—puisque nous disons que le Canada est très riche—et les mettre au service des citoyens et de la société, plutôt que d'essayer sans cesse de protéger les gros financiers et les grosses compagnies, toujours au détriment du travailleur.

D'après le tableau des recettes, je constate que l'impôt sur le revenu des particuliers est encore la meilleure source de revenus.

Je voudrais aujourd'hui, sans être malin plus qu'il ne faut, appeler l'attention du ministre sur l'opportunité d'étudier davantage les revenus du pays et d'oublier un peu les revenus des citoyens.

J'entends souvent dire: Essayez d'imposer proportionnellement et le gros et le petit, autrement dit, soyez justes! On constate tellement d'exemptions, aux hauts niveaux, qu'on n'est pas surpris, aujourd'hui, en vivant parmi le peuple, en coudoyant à longueur d'année le travailleur, d'entendre des récriminations et gronder même un peu la révolte chez le peuple qui se rend compte qu'il est taxé à 150 p. 100, alors que celui qui devrait l'être jouit des faveurs de la Chambre et du ministre des Finances.

Je pense que c'est là le point important. C'est pour cela que je posais tout à l'heure la question: Où prendre l'argent pour administrer un budget? Il faut répondre précisément à ce point d'interrogation sans faire de discrimination, et quand je dis «sans faire de

discrimination», je veux parler de la discrimination qui consiste à ne pas relever le revenu maximum non imposable d'un homme marié à \$5,000 et celui d'un célibataire à \$3,000.

Il s'agit d'une discrimination dans le domaine social qu'il faudra de toute évidence faire disparaître au cours de l'année 1968 ou 1969. C'est au ministre des Finances que je fais appel aujourd'hui, parce qu'il sait qu'il y a de gros bonnets, qu'il y a de grosses compagnies, de gros trusts qui ne paient pas ou à peu près pas d'impôt, alors que de pauvres pères de famille se voient imposer une taxe sur le strict nécessaire à la vie.

Je ne suis pas contre la taxe sur le luxe, mais quand on en vient, dans un Canada qu'on dit le deuxième pays le plus riche au monde, à taxer le nécessaire, je dis que notre système financier fait certainement défaut quelque part. Le défaut, je le signale aujourd'hui au ministre des Finances, et je lui demande tout simplement—je ne veux pas parler plus longtemps, c'est pour cela que j'ai pris la parole et que j'ai voulu appeler son attention sur ce point—s'il veut boucler son budget, d'aller chercher l'argent au moins là où il existe et de cesser de le prendre là où il n'est pas, c'est-à-dire dans les poches du travailleur.

[Traduction]

M. Mongrain: Je parlerai brièvement, mais je veux signaler quelque chose dès le début. Je n'ai reçu aucun mandat spécial pour parler au nom du gouvernement; de nombreux ministres le feront. Mais en qualité de député, je déteste être une des cibles de cette mitraille sans riposter dans une certaine mesure.

• (3.10 p.m.)

[Français]

J'ai donc écouté les remarques qui ont été faites par les députés de la loyale opposition de Sa Majesté. Quand j'entends l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) parler d'opposition, je tire des conclusions. Il doit y avoir une opposition loyale, une autre moins loyale et une autre déloyale. Puisqu'on ne fait jamais de distinction quand on parle de la loyale opposition de Sa Majesté, je suis obligé de la faire.

J'ai écouté les remarques de l'honorable chef de la loyale opposition de Sa Majesté (M. Stanfield) et je dois dire qu'il a pratiqué une intervention chirurgicale à froid. Il n'a même pas eu l'idée d'anesthésier le gouvernement avant de l'opérer et il a été un peu cruel en pratiquant son intervention chirurgicale. Je ne dis pas qu'il n'a pas eu un peu raison. Je dis qu'il a apporté ici des arguments sérieux qui, à première vue, se tiennent, jusqu'à ce qu'on entende, évidemment, la réplique de l'honorable ministre responsable. Je crois que son